Mairie de

SOTTEVILLE
LÈS-ROUEN

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	**35**
Nombre de votants:	**35**
Nombre de présents :	**28**
Convocations :	**11 JUIN 2025**

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo—

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Luce PANE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Evelyne DENOYELLE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo—

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.

B.P. 19
76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 63 60 60
mairie@sotteville-les-rouen.fr
www.sotteville-les-rouen.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606813-20250617-2025-67-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2025
Publication : 24/06/2025

2025/67

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des contrats d'objectifs-Associations sportives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la conclusion de contrats d'objectifs entre la Ville et plusieurs associations sportives sottevillaises précisant les engagements des deux parties dans le respect des objectifs mutuels,

Considérant la production d'éléments administratifs justifiant de la réussite des objectifs des associations,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes, correspondant à la prolongation des contrats en cours :

Agglo Sud Volley-ball 76	2 000 €
Auto-cycle sottevillais	5 500 €
Badminton club sottevillais	2.000 €
Club de full contact sottevillais	1 500 €
La Sottevillaise	27 500 €
Stade sottevillais 76	40 000 €
Stade sottevillais cheminot club – comité directeur	39 000 €
Stade sottevillais cheminot club – section basket	9 000 €
Stade sottevillais cheminot club – section football	10 000 €
Stade sottevillais cheminot club – section handball	6 000 €
Stade sottevillais cheminot club – section lutte	22 000 €
Stade sottevillais cheminot club – section tennis	4 000 €
Stade sottevillais cheminot club – section tennis de table	4 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN (Seine-Maritime)

Alexis RAGACHE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr